



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de conseillers en exercice : 45	Date de convocation : 27 mai 2026
Nombre de conseillers présents : 39	
Nombre de suffrages exprimés : 42 dont : 3 pouvoirs	

SÉANCE DU 02 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux du mois de juin à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Saint-Agoulin (Salle des fêtes).

Présents avec voix délibérante :

Yannick BALLY, Claudine BARNERIAS, Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Gérard BONNEAU, Pascal BOSSARON, Marc CARRIAS, Jean-Pierre CESSAC, Stéphane CHABANON, Didier CHASSAIN, Christian CHAVAROUX, Christophe CLEMENTE, Marc CONÇU, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, Claude DENIER, David DESPAX, Carmen FUENTES, Fabienne GASTON, David GAYET, Emilie GOURBEYRE, Jean-Marc GOUYET, Stéphane HOUSSEIER, Maud LEVRAT, Bernard MANILLERE, Matéo MOREL, Olivier PARADIS, Rémy PETOTON, Laëtitia POUZADOUX, Claude RAYNAUD, Marie-Pierre ROLLAND-GRENIER, Eric ROUSSEAU, Thierry SEGUIN, Frédéric VAUTRELLE, Astrid ZANUTTO, Serge BOUCHER (suppléant de Loïc CHATARD), Elodie BIGAY-MARTINS (suppléant de Guillaume LAURENT), Philippe ROUGERON, Sandrine CHANEBOUX FERRANDON

Absents ayant donné un pouvoir :

Luc CHAPUT a donné pouvoir à Stéphane CHABANON, Pascale MORIN a donné pouvoir à Astrid ZANUTTO, Laurence WANG-WAH a donné pouvoir à Marie-Pierre ROLLAND-GRENIER

Absents représentés :

Loïc CHATARD, Guillaume LAURENT

Absents :

Alain FEYDEL, Patricia FONTAINE, Cécile GILBERT

Secrétaire de séance : Jean-Pierre CESSAC

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2026_121 : Tourisme - Mise à jour de la taxe de séjour intercommunale
--

Finances locales - Fiscalité

Rapporteur : Stéphane CHABANON

Vu la délibération n°2023_38, en date du 16 mars 2023, autorisant le président à approuver les nouveaux tarifs de la taxe de séjour,
Considérant qu'il est nécessaire d'apporter des modifications comprenant les différentes catégories d'hébergements pour la mise à jour de la taxe de séjour :

Après avoir procédé au vote, le conseil,

DELIBERE

Article 1 :

Les tarifs de la taxe de séjour sont définis comme suit :

Catégorie d'hébergement	Tarif 2026	Tarif plafond	Proposition tarif 2027
Palace	3.00 €	4.60 €	3.00 €
5 étoiles	1.20 €	3.30 €	1.20 €
4 étoiles	1.10 €	2.50 €	1.10 €
3 étoiles	0.85 €	1.60 €	0.85 €
2 étoiles	0.70 €	1.00 €	0.70 €
1 étoile	0.60 €	0.80 €	0.60 €
Hôtels et résidences de tourisme sans classement	5 %	5 %	5 %
Meublés de tourisme et hébergement assimilés sans classement	5 %	5 %	5 %
Camping 3, 4 ou 5 étoiles	0.60 €	0.60 €	0.60 €
Aire de camping-cars	0.60 €	0.60 €	0.60 €
Camping 1 et 2 étoiles	0.20 €	0.20 €	0.20 €

Article 2 :

Ces dispositions, modalités et tarifs sont effectifs à compter du 1^{er} janvier 2027.

Article 3 :

Le président est autorisé à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente décision.

Délibéré à l'unanimité les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 8 juin 2026

Le secrétaire de séance,

Jean-Pierre CESSAC

Signé électroniquement

Le président,

Claude RAYNAUD

Signé électroniquement